

aefe

Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

2018

Revue de Presse n°01 du 15 janvier 2018

Actualités de l'Enseignement Supérieur 2
Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème} 9

AEFE-SORES

RP-SORES-2018-01-15

Actualités de l'Enseignement Supérieur

Actu | Parcoursup

«Parcoursup : comment marche la nouvelle plate-forme d'inscription post-bac», **LES ECHOS**, publié le 11/01/2017.

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/0301127302966-parcoursup-comment-ca-marche-2144058.php>

« A vos mails ! A vos smartphones ! La plate-forme Parcoursup ouvre ce lundi 15, avec des tutoriels pour aider les futurs bacheliers à se familiariser avec son fonctionnement. Les lycéens pourront s'inscrire et créer leur dossier à partir du lundi 22 janvier. Ils ont jusqu'au 13 mars pour le faire. Au-delà de cette date, ils ne pourront plus faire de nouveaux vœux. Ils auront néanmoins jusqu'au 31 mars pour compléter leur dossier, c'est-à-dire confirmer leurs vœux, motiver leur projet de formation et éventuellement déposer des documents sur la plate-forme. Chaque vœu doit être confirmé avant le 31 mars, sinon il ne sera pas pris en compte. »

«Ouverture de Parcoursup, la plate-forme qui succède à Admission post bac», **LE MONDE**, publié le 15/01/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/01/15/parcoursup-qui-succede-a-admission-post-bac-ouvre-ce-lundi_5241663_4401467.html

« APB est mort, vive Parcoursup. A peine quatre mois après l'annonce de la fin de la procédure Admission post bac, à la suite des polémiques de l'été, la nouvelle plate-forme d'accès à l'enseignement supérieur Parcoursup ouvre lundi 15 janvier. Ce sont près de 800 000 lycéens et étudiants en réorientation qui vont maintenant pouvoir y inscrire leurs vœux d'orientation vers les 12 000 formations proposées.

Si l'ouverture de cette nouvelle plate-forme scelle officiellement le chamboulement des règles d'accès à l'enseignement supérieur, et plus particulièrement à l'université, elle n'en est pour l'instant qu'une première étape. D'abord parce que les candidats devront attendre le 22 janvier pour pouvoir ouvrir un dossier sur Parcoursup, consulter les fiches des formations et formuler leurs vœux. La plate-forme présentée lundi ne permet en effet que de consulter des tutoriels expliquant la procédure. Mais aussi, et surtout, parce que le projet de loi qui crée les nouvelles règles d'accès à l'enseignement supérieur, que Parcoursup va appliquer, n'a pas achevé son cheminement parlementaire. Adopté par l'Assemblée nationale le 19 décembre, celui-ci n'arrivera sur les bancs du Sénat que le 7 février.

Principal changement apporté par ce texte : les formations universitaires, qui étaient jusqu'à aujourd'hui non sélectives, vont désormais pouvoir classer les candidats en fonction de l'adéquation entre leur profil et les compétences qu'elles attendent d'eux. Ce classement servira à les départager lorsque le nombre de candidatures dépassera les capacités d'accueil de la formation, remplaçant ainsi le tirage au sort utilisé jusqu'ici dans les filières en tension de l'université, qui a fait l'unanimité contre lui.

Les « attendus » pour chaque licence ont été précisés dans un cadrage national en décembre. Assez généraux (« bonne expression écrite et orale », « aptitude à la logique », etc.) ils peuvent être adaptés et complétés par les universités en fonction de leurs spécificités. »

«Entrée à l'université : crispations autour de la déclinaison locale des attendus», **EDCUPROS**, publié le 15/01/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/entree-a-l-universite-crispations-autour-declinaison-locale-attendus.html>

« Dans les universités, l'heure est à la déclinaison locale des attendus. Si beaucoup de formations choisissent de s'en tenir au cadrage national, des points de crispation se font jour sur les critères qui permettront d'analyser les dossiers des étudiants.

Les cas de figure varient fortement d'une université à l'autre, selon les premiers constats des organisations syndicales. "La situation est très différente entre les établissements, mais aussi d'un domaine de formation à un autre, au sein des universités", observe Franck Loureiro, secrétaire général adjoint du Sgen-CFDT. "Le mot qui revient le plus pour décrire la situation est 'bordélique'. On va avoir une multitude d'APB locaux : par composante, par UFR...", commente quant à lui Pierre Chantelot, secrétaire national du Snesup-FSU.»

Actu | Parcoursup (suite)

«Crispations autour de la réforme de l'université», LE MONDE, publié le 13/01/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/01/13/crispations-autour-de-la-reforme-de-l-universite_5241231_4401467.html

« Alors que la plate-forme Parcoursup ouvre lundi, certains enseignants s'opposent aux nouvelles règles d'admission.

Ce n'est peut-être qu'un frémissement, « mais on sent que ça ne passe plus comme une lettre à la poste », lâche une universitaire parisienne. En cause : les nouvelles règles d'admission à l'université. Et si certains craignaient la mobilisation des étudiants ou des lycéens, c'est plutôt du côté des enseignants-chercheurs qu'elle commence à poindre. »

«Pas de sélection à l'université, vraiment ?», SOURCE, publié le 13/01/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/01/13/pas-de-selection-a-l-universite-vraiment_5241174_4401467.html

« Le « Plan étudiants », qui prend forme, notamment, dans un projet de loi modifiant les modalités d'entrée en premier cycle universitaire – en cours d'examen au Parlement –, ne fera que mettre fin à la « sélection par l'échec » qui sévit aujourd'hui en licence et au « scandaleux » tirage au sort. Ce recours au hasard, unanimement décrié, était utilisé jusqu'ici pour écarter les candidats à l'entrée des licences où les places manquaient. Oser prononcer le mot « sélection » pour évoquer le système qui va le remplacer équivaut à rejoindre le camp des opposants à la réforme ou autres « idéologues », accusés de chercher la polémique gratuitement.

Mais le débat sémantique, qui peut apparaître dérisoire, va devenir fondamental quand les quelque 700 000 lycéens de terminale et leurs parents vont découvrir, en janvier, ces nouvelles règles du jeu pour rejoindre l'université. Si « mal nommer les choses » n'est pas ajouter aux « malheurs du monde », pour paraphraser Camus, c'est en tout cas prendre le risque de réveils douloureux dans les familles.

D'après la simple définition du Larousse, la sélection correspond à « l'action de choisir les personnes ou les choses qui conviennent le mieux ». En ce sens, l'université aura désormais, de fait, le droit d'effectuer une sélection entre les candidats [...]

«Universités : « On court le risque d'une utilisation perverse de la loi »», LE MONDE, publié le 13/01/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/01/13/universites-on-court-le-risque-d-une-utilisation-perverse-de-la-loi_5241243_4401467.html

« Alors que la nouvelle plateforme d'admission dans l'enseignement supérieur ouvre le 15 janvier, Jean-François Balaudé, à la tête de Paris-Nanterre, grande université francilienne (30 000 étudiants) à dominante en droit, lettres, sciences humaines et sociales, se dit favorable à cette réforme de l'accès à l'université. Il alerte néanmoins sur ses « effets pervers » : si ces nouvelles règles ne sont pas « mieux cadrées » par l'Etat, prévient-il, une « dérégulation du système » et un « renforcement des disparités entre universités » s'annoncent, particulièrement en Ile-de-France.

Je suis favorable à l'esprit de la réforme, qui vise une meilleure orientation des jeunes sans exclure aucun bachelier de l'enseignement supérieur. Mais son application se déroule dans des conditions disons quelque peu « rock'n'roll »... Outre un calendrier serré, nous n'avons toujours aucune visibilité sur les moyens, financiers et humains, sur lesquels nous pourrions nous appuyer pour ouvrir des places supplémentaires dans les formations et mettre en place les nombreuses mesures de la réforme – la création de postes de directeur d'études, la gestion de l'examen des dossiers de l'ensemble des candidats, ou encore le développement des parcours renforcés pour les étudiants qui n'auraient pas les compétences nécessaires...»

Actu | Parcoursup (suite)

« Parcoursup fait entrer l'université dans le monde de la concurrence généralisée », **LE MONDE**, publié le 12/01/2018.

http://www.lemonde.fr/idees/article/2018/01/12/parcoursup-fait-entrer-l-universite-dans-le-monde-de-la-concurrence-generalisee_5240880_3232.html

« Le projet de loi « Orientation et réussite des étudiants » sera prochainement présenté au Parlement. Sans même prendre la peine d'attendre ce moment, le ministère de l'enseignement supérieur a déjà adressé en 2017 nombre d'injonctions aux équipes universitaires pour en organiser la mise en place, en dehors de tout cadre légal. Une telle précipitation est officiellement justifiée par l'urgence qu'il y aurait à remplacer un système impopulaire, APB, vu comme incapable de satisfaire les choix d'orientation des futurs étudiants. Lui succède ainsi une nouvelle plate-forme nommée « Parcoursup », fonctionnant sur la base de principes différents.

Selon le gouvernement, ce système permettrait enfin une orientation à visage humain, soucieuse de respecter les aspirations des lycéens et de valoriser au mieux leurs capacités. En pratique, tout amène à penser que c'est plutôt un système opaque et injuste qui sera mis en place. Comment, en effet, va se dérouler le processus d'examen des candidatures ? Pour chaque formation demandée, les équipes pédagogiques devront classer en moyenne mille dossiers par cursus (selon les estimations du ministère) : ce n'est en effet que grâce à ce classement hiérarchisé que les propositions pourront être adressées aux candidats, dans la limite des places disponibles dans chaque licence. »

« Réforme de l'université : « le mérite permet de légitimer la sélection sociale » », **VOUSNOUSILS**, publié le 12/01/2018.

<http://www.vousnousils.fr/2018/01/12/selection-a-luniversite-le-but-nest-pas-juste-de-former-a-un-metier-611581>

« Anabelle Allouch, maître de conférence de sociologie à l'université de Picardie et auteure du livre "La société du concours", analyse avec nous la réforme de l'enseignement supérieur.

Des années de sous-dotation des universités permettent aujourd'hui au gouvernement de légitimer une réforme qui introduit une nouveauté de taille dans le système éducatif français : la sélection à l'université. En somme, on nous dit ceci : "Puisqu'on n'a plus les moyens d'accueillir tout le monde dans le supérieur, on va sélectionner." Or l'université a toujours été un lieu de démocratisation du savoir, le gouvernement dévalorise ce rôle-là. [...]

Il est faux de croire qu'à l'université on apprend seulement à faire des dissertations. [...] Nos étudiants en philosophie par exemple, ont d'excellents résultats aux concours administratifs. Paradoxalement le parcours d'Emmanuel Macron, d'abord étudiant en philosophie à Nanterre, illustre parfaitement cette fonction de l'université.»

« Parcoursup : « On nous dit qu'il n'y a pas de sélection à la fac, mais que les dossiers seront vérifiés... » », **LE MONDE**, publié le 13/01/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/01/13/on-nous-dit-qu-il-n-y-a-pas-de-selection-a-la-fac-mais-que-les-dossiers-seront-verifies_5241145_4401467.html

«[...] la conférence [...] : « Comprendre la procédure Parcoursup ». Normalement destinée aux parents, celle-ci est spontanément prise d'assaut par de nombreux lycéens. De fait, au moment de l'échange avec l'intervenante, responsable du service académique d'information et d'orientation de l'université de Créteil, il y a ceux qui se posent des questions techniques ou procédurales : nombre de vœux possibles, dates des réponses, spécificité des études de santé à Paris, impact de l'avis du conseil de classe, traitement des étudiants en réorientation, priorité accordée aux candidats de l'académie, etc. Et puis ceux qui s'interrogent sur les nouvelles règles d'accès à l'université, quelque peu perturbées par le discours ministériel sur le maintien de la « non-sélection » à l'université, le « dernier mot au lycéen » assuré, etc.

« Moi, ce sont plutôt mes parents qui se posent un peu trop de questions sur Parcoursup, alors que ce n'est qu'une procédure informatique », dédramatise de son côté Adrien. Et puis, « on a jusqu'au 13 mars pour inscrire les vœux ». Les trois garçons n'ont pas d'avis tranché sur la réforme en cours ; ils visent des écoles d'ingénieurs, des filières sélectives. « Excepté la nouvelle plate-forme, ça ne change pas trop au niveau de la sélection », analysent-ils avec justesse. »

Actu | Parcoursup (suite)

«Université: Parcoursup, le remplaçant d'APB, débarque avec son lot de nouveautés», L'EXPRESS, publié le 15/01/2018.

https://www.lexpress.fr/education/universite-parcoursup-le-remplacant-d-apb-debarque-avec-son-lot-de-nouveautes_1975168.html

« Exit APB, bienvenue à Parcoursup. C'est l'une des grandes innovations de cette année dans l'enseignement supérieur: la plateforme d'admission post-bac Parcoursup ouvre ce lundi. Son ancêtre et son opaque algorithme, qui avaient concentré cet été toutes les critiques sur les manquements structurels des modalités d'entrée à l'université, ont été définitivement enterrés fin octobre.

L'objectif de son remplaçant est de taille: "Mieux orienter, mieux accompagner, faire en sorte qu'on ne tire plus au sort et qu'on ait plus seulement 30% de réussite en fin de première année à l'université", a assuré Frédérique Vidal. Tour d'horizon des nouveautés et de son fonctionnement. [...]

Ils recevront les réponses au fil de l'eau, à partir du mois de mai. "Notre objectif est que 70% des réponses tombent avant les épreuves écrites du baccalauréat", a indiqué le ministère de l'Enseignement supérieur. Le processus reprendra après les épreuves, avec une phase complémentaire à partir du 26 juin.»

«Parcoursup : qu'est-ce que les vœux multiples ?», LE FIGARO, publié le 12/01/2018.

http://etudiant.lefigaro.fr/article/parcoursup-qu-est-ce-que-les-voeux-multiples-_ad958e68-f78a-11e7-8019-2c6b598f24bb/

« Sur Parcoursup, cette année, les candidats ne pourront formuler que dix vœux d'orientation. Mais en réalité, dans certains cas, ils pourront candidater dans beaucoup plus de formations grâce aux « vœux multiples ». Décryptage.

Les «vœux multiples» ne sont pas tout à fait une nouveauté, puisqu'ils existaient déjà sur APB sous le nom de «vœux groupés». L'objectif? Postuler en même temps pour plusieurs formations similaires. Par exemple, si un lycéen souhaite rejoindre une classe préparatoire MPSI (mathématiques, physique et sciences industrielles), il pourra sélectionner cette formation ainsi que plusieurs établissements qui la proposent. Chacun de ces établissements comptera comme un sous-vœu.

Ainsi, les candidats pourront donc effectuer leurs dix vœux, avec un maximum de 20 sous-vœux au total. Pas plus. «Nous ne voulons plus atteindre 135 sous-vœux, comme cela a été le cas l'an passé», a précisé le ministère dans une interview accordée à l'AEF.»

«Parcoursup : la nouvelle procédure pour s'inscrire en première année d'études supérieures», LE MONDE, publié le 15/01/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/01/15/parcoursup-la-nouvelle-procedure-pour-s-inscrire-en-premiere-annee-d-etudes-superieures_5241811_4401467.html

« La plate-forme Parcoursup, qui succède à Admission post bac pour s'inscrire dans le supérieur, ouvre lundi 15 janvier. Les élèves de terminale, ainsi que les étudiants qui souhaitent se réorienter en première année d'études supérieures, pourront s'y inscrire et y formuler leurs vœux d'orientation à partir de lundi 22 janvier. Le point sur les principales étapes de la procédure, et le calendrier des dates à retenir jusqu'en septembre, avec [une] infographie»

Actu | Parcoursup (suite et fin)

«Sélection universitaire : «Pas nés sous la même étoile...»», LIBÉRATION, publié le 11/01/2018.

http://www.liberation.fr/debats/2018/01/11/selection-universitaire-pas-nes-sous-la-meme-etoile_1621802

« La réforme de l'accès à l'enseignement supérieur entend conditionner à des «attendus» l'entrée des étudiants dans chaque filière. Officiellement, il s'agit de lutter contre l'échec à la fac. En réalité, le «plan étudiants» du gouvernement n'est qu'une vaste machine à trier. [...]

Le gouvernement entend instaurer des «attendus» nationaux et locaux - le flou n'étant pas le moindre des défauts de cette réforme - afin de «mieux orienter» les lycéens dans le choix de leurs études à l'université. Des millions de vœux seraient ainsi examinés, voire en partie automatisés. Selon quels critères? types de bac? de lycée? notes de première et terminale? voire du brevet des collèges? Les idées ne manquent pas! Tout cela donnerait lieu à un classement aboutissant in fine à une inscription dans la filière de leurs choix pour les «meilleurs bacheliers» que l'on commence à appeler les «bacheliers étoilés», et là où il reste de la place pour les autres. On ne le sait que trop : les inégalités scolaires s'enracinent largement dans des inégalités sociales (ce que les Anglo-Saxons nomment «an accident of birth») et accéder aux diplômes du supérieur, c'est se donner plus de chances d'éviter le chômage, les jobs mal payés, les statuts précaires... Bref, le système scolaire reste l'un des piliers de la reproduction sociale, certes, mais les efforts de démocratisation scolaire ont aussi aidé la mobilité sociale ascendante des classes populaires stabilisées et des (petites) classes moyennes, et cela, on le dit moins.»

«Les défis du nouveau système d'accès à l'université», Le FIGARO, publié le 12/01/2018.

http://etudiant.lefigaro.fr/article/les-defis-du-nouveau-systeme-d-acces-a-l-universite_16acfa5c-f7b9-11e7-adbe-e5630109b1d6/

« Si le gouvernement s'est gardé de faire figurer le terme qui fâche dans son projet de loi, c'est bien une sélection que les universités pourront mettre en œuvre. Pour preuve, les réactions à gauche et à l'extrême gauche, où l'on craint de voir s'ouvrir la boîte de Pandore, mais aussi à droite, où certains auraient préféré une sélection assumée, assortie de critères transparents. Cette sélection, c'est avec l'usage de la nouvelle plateforme qu'elle va se matérialiser. Parcoursup renverse les rapports de force. Désormais, les futurs bacheliers ne classeront plus leurs vœux. Ce sont les universités qui classeront les candidats. En fonction de quels critères? Des «compétences d'expression écrite et orale» à la «capacité de travailler de manière autonome», la liste des «attendus» dans chacune des 45 mentions de licences proposées en France, publiée mi-décembre par le ministère, fixe un cadre on ne peut plus général... Et laisse aux universités autonomes la liberté d'établir leurs propres critères. Sur Parcoursup, elles auront accès aux relevés de notes de classe de première et de terminale. Avec quelque 8 millions de vœux potentiels formulés (environ 800.000 candidats pouvant formuler jusqu'à dix vœux), pour 650.000 places, les conditions d'une véritable mise en concurrence sont réunies.»

Actu | CPGE

«Des prépas pour tous les goûts», L'EXPRESS, publié le 08/01/2018.

https://www.lexpress.fr/education/des-prepas-pour-tous-les-gouts_1973491.html

« Réputées élitistes, les classes préparatoires aux grandes écoles se sont démocratisées ces dernières années. Elles ont également adapté leur rythme et leurs conditions d'études. Autant de raisons pour ne pas hésiter! »

«Palmarès : le classement 2018 des prépas», L'ÉTUDIANT, publié le 09/01/2018.

<http://www.letudiant.fr/etudes/classes-prepa/classement-le-palmares-des-prepas-de-l-etudiant-11637.html>

« Quels lycées offrent les meilleures chances de réussite aux grandes écoles ? Le nouveau palmarès l'Étudiant des CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles) vous donne la réponse pour chacune des filières de prépas (littéraires, scientifiques et commerciales).»

Actu | Université

«Quelles sont les disciplines qui ont la cote à l'université ?», LE MONDE, publié le 11/01/2018.

<http://www.adresse-url.fr> http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/01/11/quelles-sont-les-disciplines-qui-ont-la-cote-a-l-universite_5240439_4401467.html

« 1 623 500 étudiants, c'est ce que comptaient les universités françaises en 2016-2017. Par rapport à l'année précédente, les effectifs ont augmenté de plus de 30 000. S'ils diminuent en doctorat (- 2,3 %) et restent stables en cursus master (+ 0,8 %), ils sont en hausse en cursus licence (+ 2,8 %), notamment du fait de l'augmentation continue des inscriptions des nouveaux bacheliers (+ 3,1 %, + 1,8 % si l'on ne prend pas en compte les élèves des classes préparatoires, pour qui une inscription parallèle en fac est désormais obligatoire).

Mais toutes les disciplines ne sont pas égales face à l'afflux d'étudiants : les filières scientifiques ont été nettement les plus attractives, indique une note ministérielle mise en ligne le 9 janvier. »

«160 000 étudiants supplémentaires à l'université en cinq ans», LE MONDE, publié le 05/01/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/01/05/160-000-etudiants-supplementaires-a-l-universite-en-cinq-ans_5238072_4401467.html

« La massification de l'enseignement supérieur masque une ouverture sociale à plusieurs vitesses selon les filières d'études, et une parité loin d'être atteinte partout.

La forte hausse du nombre d'étudiants a commencé bien avant la dernière rentrée 2017 : au cours des cinq années précédentes un record de 225 000 étudiants supplémentaires a été enregistré (contre une hausse de 97 000 au cours des cinq années précédentes), indique une note ministérielle parue en décembre. A ce chiffre, il faut désormais ajouter les 40 000 étudiants environ comptabilisés à la rentrée 2017[...]

Actu | PACES

«Paces : découvrez le nombre de places aux concours par université en 2018», SOURCE, publié le 05/01/2018.

http://www.lemonde.fr/universites/article/2018/01/04/paces-decouvrez-le-nombre-de-places-aux-concours-par-universite-en-2018_5237620_4468207.html

« Cette année, le numerus clausus augmentera légèrement en médecine, en pharmacie et en dentaire.

Cette année, ce sont donc 13 523 places qui seront offertes, un chiffre en légère hausse. Le numerus clausus en médecine (8 205) augmente ainsi de 81 places cette année, a calculé L'Étudiant, qui évoque « une hausse continue mais moindre après le grand bond de l'an passé (+ 478 places) ». Les filières d'odontologie (1 203 places, + 4) et de pharmacie (3 124, + 19) recruteront légèrement plus, tandis que celle de maïeutique (991 places) perd 9 places.

Le concours de Paces est très sélectif : seulement un étudiant sur dix le réussit au bout d'un an. Près d'un étudiant sur deux redouble cette année, si bien que le taux de succès final est d'environ un tiers : 33,6 % des bacheliers 2014 inscrits dans ce cursus ont finalement réussi le concours au bout de deux ans, selon une étude du ministère sur les résultats de la session 2016. »

Actu | Écoles de commerce et de management

«HEC recrute les 380 meilleurs candidats», LE MONDE, publié le 10/01/2018.

<http://orientation.blog.lemonde.fr/2018/01/10/hec-recrute-les-380-meilleurs-candidats-aux-grandes-ecoles-de-management/>

« Vendredi 12 janvier s'achève la période d'inscription pour les concours de la BCE dont HEC est l'école leader. Une prééminence en France qu'elle entend faire reconnaître dans le reste du monde en s'appuyant toujours sur un recrutement fondé sur les CPGE explique son directeur délégué, Eloiç Peyrache.

Proposer un concours national après deux années de formation intenses et très diversifiées dans l'enseignement supérieur est sans aucun doute assez unique. Mais c'est beaucoup plus dans le moment de la sélection que dans la philosophie même des études proposées que réside la singularité. [...]

En classes préparatoires, il y a à la fois un magnifique contenu et de la méthode. Une nouvelle fois, l'histoire, les mathématiques ou la géopolitique y ont toute leur place. Le rythme et l'enjeu du concours permettent en plus d'acquérir une véritable vitesse neuronale et une très bonne capacité à structurer son analyse. Et ce, sur des sujets très divers. Tout ceci servira toute la vie. [...]

«Les atouts des écoles de gestion et de commerce (EGC) des villes moyennes», LE MONDE, publié le 04/01/2018.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2018/01/04/les-atouts-des-ecoles-de-gestion-et-de-commerce-egc-des-villes-moyennes_5237556_4401467.html

« Deux types d'écoles de management cohabitent en France. Il y a d'abord celles que tout le monde connaît : HEC, l'Essec et l'ESCP Europe, qui font de leur intégration à la mondialisation leur marque de fabrique. Très bien notées dans les grands classements internationaux, en particulier ceux du Financial Times, elles ont des campus hors de l'Hexagone où elles ont noué des partenariats avec de grandes écoles étrangères. Seulement voilà, étant très imprégnées des techniques de gestion anglo-saxonnes et du multiculturalisme européen, et prodiguant la plupart de leurs enseignements en anglais, elles ont vu leur dimension proprement française se dissoudre depuis vingt ans.

Puis il y a les vingt-neuf écoles de gestion et de commerce, alias les EGC, situées dans les villes moyennes et très intégrées dans le tissu local, en France métropolitaine et dans les DOM-TOM. Ce sont les écoles des territoires. Peu connues, ces écoles de commerce ouvertes aux bacheliers délivrent des bachelors en trois ans et sont accessibles soit par la procédure Admission post bac, soit par un petit « concours » testant le niveau d'un élève de terminale. Elles fournissent néanmoins des commerciaux et des managers intermédiaires très recherchés par les PME régionales, et qui feront le plus souvent carrière dans leur région sans nécessairement se risquer à l'international. »

Actu | Mobilité étudiante

«Etudier à l'étranger, pour ajouter une corde à son art», Le MONDE, publié le 31/12/2017.

http://www.lemonde.fr/campus/article/2017/12/31/etudier-a-l-etranger-pour-ajouter-une-corde-a-son-art_5236267_4401467.html

« Les étudiants sont de plus en plus nombreux à choisir de suivre une partie de leur cursus dans un autre pays. Erasmus, les accords bi-diplômes et les antennes des écoles facilitent ces parenthèses.[...]

De plus en plus, les étudiants en arts appliqués et en arts -plastiques suivent une partie de leur cursus à l'étranger. Les écoles, privées et publiques, ont multiplié les partenariats à travers le monde, dans le cadre du programme européen Erasmus et d'échanges entre établissements ou d'accords de bi-diplômes. Un vaste réseau s'est ainsi tissé à travers le monde qui relie les écoles, les plus prestigieuses – l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles, l'ÉCALE de Lausanne... – comme les plus petites. [...]

Actualités de l'Enseignement 1^{ère} & 2^{ème}

Actu | Réforme du lycée et du bac

« Réforme du lycée et du bac : vraies ou fausses pistes, ce qui vous attend (ou pas) », L'ÉTUDIANT, publié le 09/01/2018.

<http://www.letudiant.fr/lycee/reforme-du-lycee-et-du-bac-vraies-ou-fausses-pistes-ce-qui-vous-attend-ou-pas.html>

« Le ministère de l'Éducation nationale planche depuis plusieurs mois sur une réforme du lycée et du bac. Même si rien n'est joué, des idées de changement ont déjà filtré. L'Etudiant vous indique leur pourcentage de fiabilité et donc les chances qu'elles ont de se réaliser.

1. La fin des séries : 90 %

La réforme du lycée devrait sonner le glas des séries générales (ES, S, L) et des séries technologiques. Les futurs lycéens suivraient des enseignements de tronc commun ainsi que des disciplines "majeures" et "mineures"»

2. Des années organisées en semestres : 99 %

Le futur lycée devrait s'organiser en semestres, en lieu et place des trimestres actuels. Il est d'ailleurs envisagé qu'il soit possible de changer de majeure et/ou de mineure entre deux semestres d'une année, notamment en première.

3. Moins d'épreuves au bac : 100 %

C'est la volonté affichée à la fois par le président de la République et le ministre de l'Éducation nationale. Toutes les discussions autour des réformes du lycée et du bac partent de là. La piste est donc quasiment certaine, sauf énorme revirement de situation.

4. Les autres disciplines évaluées en contrôle continu : 10 %

Enfin, on partirait plutôt sur des épreuves ponctuelles, qui pourraient avoir lieu en fin des semestres, sur des sujets nationaux. Les copies seraient anonymes. Seul l'EPS serait évalué en contrôle continu.

5. La fin des rattrapages : 75 %

À la place, un jury étudierait le dossier scolaire du candidat pour évaluer si, oui ou non, il obtient le baccalauréat alors même que son résultat oscille entre 8 et 10 sur 20.

6. De nouveaux programmes dès 2018 : 2 %

[...] au regard du calendrier, il sera impossible de modifier les programmes du lycée d'ici la rentrée 2018 »

« Réforme du lycée et du bac : les pistes de la mission Mathiot se précisent », EDUCPROS, publié le 09/01/2018.

<http://www.letudiant.fr/educpros/actualite/reforme-du-lycee-et-bac-pistes-missions-mathiot-se-precisent.html>

« Suppression des séries, couples de majeures, épreuves ponctuelles, fin des rattrapages oraux... À trois semaines du rendu de son rapport, la mission menée par Pierre Mathiot, chargée de réformer le baccalauréat et le lycée, avance dans le projet qu'elle veut proposer à Jean-Michel Blanquer.

Après une centaine d'auditions et trois déplacements (à Marseille, Lille et dans l'académie de Besançon), la mission Mathiot touche au but. Lancée officiellement le 13 novembre 2017, elle remettra son rapport début février 2018 au plus tard. Les pistes qu'elle entend proposer sont de plus en plus détaillées. [...]

L'élève choisira une association de deux majeures, au nombre de huit, neuf ou dix, qui seraient fixées au niveau national, selon l'hypothèse retenue. Parmi elles, il pourrait y avoir des couples tels que mathématiques/physique-chimie, lettres/langues ou sciences économiques et sociales/histoire-géographie. La possibilité de changer de majeure entre la première et la terminale est à l'étude. En outre, l'élève y associera des "mineures" : deux ou trois autres disciplines dont le panorama sera réduit en fonction des majeures choisies.»

Actu | Réforme du lycée et du bac (suite)

«Réforme du lycée: suppression des rattrapages au bac et neuf nouvelles filières?», L'EXPRESS, publié le 08/01/2018.

https://www.lexpress.fr/education/reforme-du-lycee-suppression-des-rattrapages-au-bac-et-neuf-nouvelles-filieres_1974150.html

« Le ministère de l'Education planche sur une série de mesures censées réformer le lycée et l'examen du baccalauréat. Plusieurs pistes se dessineraient.

Le ministère de l'Education commence à dégager les grandes tendances de sa future réforme du lycée. Selon Le Figaro, l'une d'elles concernerait les rattrapages au bac. Chers et lourds à organiser, ils seraient en sursis et dans le viseur de Pierre Mathiot, chargé par le ministre de l'Education, Jean-Michel Blanquer, de mener une réflexion sur la réforme du baccalauréat. Si l'idée était retenue, les rattrapages pourraient être remplacés par un examen attentif du livret scolaire de l'élève, valorisant ainsi le contrôle continu.»